

Plan provincial et local d'intégration

Le PLI, c'est quoi ?

Théoriquement et historiquement, le PLI est défini par le gouvernement wallon dans sa politique d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère comme suit :

« le plan local d'intégration : le plan qui favorise l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, en mettant en évidence leurs besoins spécifiques et en définissant les stratégies à développer pour mieux les rencontrer, sur chaque territoire couvert par un centre visé au titre IV ; » [\[source\]](#)

Concrètement, le C.A.I. procède à un diagnostic du territoire du futur Plan local d'intégration, ou à son renouvellement. À partir de cet état des lieux, le C.A.I. propose un plan composé de recommandations en vue d'atteindre les objectifs déterminés par la Région wallonne dans le Décret. Afin de les mener à bien, ce plan met en rapport ces recommandations avec les moyens (financiers, humains, logistiques), les ressources locales (associatives, publiques et privées) et la population étrangère en proportion avec l'ensemble de la population.

Sur le terrain, nous travaillons en collaboration avec les Plans de Cohésion sociale des communes namuroises. Le Centre œuvre à associer au maximum les acteurs associatifs, privés et publics.

Les premiers PLI à Namur et Sambreville

Ainsi, le premier PLI est créé en 2008 avec la Ville de Namur. Un second plan suivra en 2014. Le PLI de Namur comprenait alors trois ateliers : culture, pratiques convictionnelles et précarité. Sambreville sera la 2ème commune à s'engager, en 2014, dans cette démarche avec le groupe d'action interculturelle, le groupe de concertation FIPI/ILI et la plateforme Bureau d'accueil.

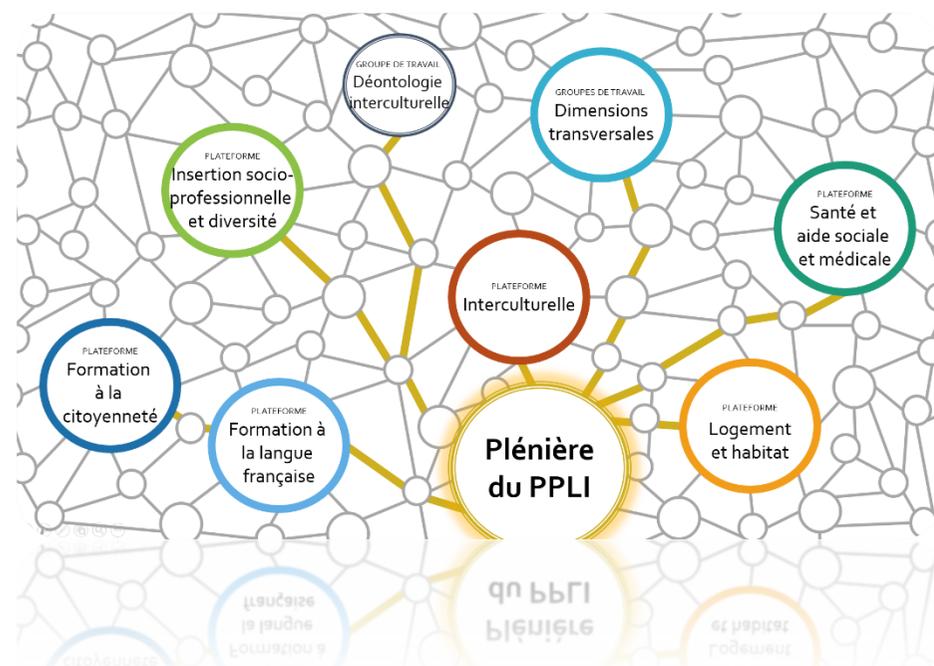
Dans ces groupes et ateliers, les acteurs concernés ont développé des espaces de rencontre et de débat permettant de confronter leurs pratiques, leurs expériences et leurs visions en initiant ensemble de nouvelles perspectives susceptibles de favoriser l'action et les pratiques interculturelles dans l'espace public. Poursuivant des objectifs distincts, ces groupes n'en ont pas moins pour finalité de promouvoir la méthodologie interculturelle à travers l'action, dans les pratiques sociales avec les opérateurs.

2016 : le PLI s'étend à l'échelle provinciale pour devenir le PPLI

Porté par **trois entités faitières** - la Province de Namur, le CLPS et le C.A.I. – le Plan provincial et local d'intégration (PPLI) est avant tout un **méta-diagnostic réalisé en 2016** qui a permis de définir plus de 30 priorités d'action. C'est aussi un dispositif qui s'articule autour de **15 espaces de concertation** et a permis d'œuvrer à un accès « plus égalitaire » aux droits fondamentaux en faveur des personnes étrangères. Celui-ci s'inscrit toujours dans la lignée des Plans de Cohésion Sociale à travers **6 axes majeurs** d'accès aux droits fondamentaux. Depuis sa création, il a mobilisé près de **50 partenaires** issus des secteurs associatif et public.

Liste des espaces de concertation du PPLI 2017-2019 selon la logique d'accès aux Droits Fondamentaux

- **Emploi et revenu digne :**
 - PF insertion socioprofessionnelle et diversité : 10 actions concrètes, dont la mise en réseau des acteurs, création de formation FLE orientée métiers et d'atelier sur les représentations du marché du travail
 - Mise en place de 3 projets de Mentorat : Mentorat interculturel namurois, Net2Work et Net2Work asile
- **Santé et à l'Aide Sociale et médicale :**
 - PF Accompagnement sociojuridique pour les associations reconnues ILI (Initiative Locale d'Intégration)
 - GT Formation sur comment mieux accueillir la diversité en première ligne
 - GT Aide Médicale Urgente (AMU)
 - GT Santé Mentale (avec DSP et Clinique de l'Exil)
 - GT Information sur le fonctionnement des systèmes de santé et de sécurité sociale (CLPS – Culture et Santé) ;
- **Logement et environnement sain**
 - PF Logement (DASS)
- **Education, enseignement et formation**
 - PF Citoyenneté
 - PF Formation à la Langue Française (FLE)
- **Epanouissement social et culturel** – chapeauté par la PF Interculturelle
 - PF de lutte contre le racisme
 - GT Cultes et convictions philosophiques (ML)
- **Dimensions transversales :**
 - GT Mobilité
 - GT Petite enfance



2020, année de redéfinition et d'expérimentation

L'année 2019 a marqué la fin de la première mouture du PPLI et celle-ci s'est clôturée par une assemblée plénière qui s'est tenue fin novembre à la Marlagne et qui a mis à l'honneur l'ensemble de nos partenaires et de leurs réalisations. Pour rappel, en 2016 un méta-diagnostic provincial a été réalisé via une démarche pluridisciplinaire et participative. Celui-ci a mis en évidence les nombreux freins et difficultés liés à l'accès aux Droits Fondamentaux tant du côté des personnes étrangères que des associations chargées de les accompagner dans leur démarche d'intégration. Sur base de ces constats, 36 fiches-action ont été rédigées et attribuées (pour leur grande majorité) à 15 espaces de concertation afin de travailler à leur résolution. De 2017 à 2019, ces groupes de travail et plateformes du PPLI ont œuvré à la réalisation de plusieurs projets. Fin 2018, ORCHIS nous a apporté son éclairage et son expertise par un accompagnement qui a abouti à 16 recommandations majeures qui ont été intégrés à notre logique de fonctionnement.

En 2020, nous avons accompagné la clôture des travaux de plusieurs espaces de concertation PPLI ainsi que nous nous sommes mobilisés sur plusieurs dossiers « émergents » tels que : la migration de transit en Wallonie, la décolonisation ou encore la relance de la nouvelle campagne Motion Commune Hospitalière. Ces dossiers ont nécessité une part importante de notre temps et expertise de travail et ce, en complément aux autres missions statutaires de notre Centre Régional d'Intégration. Enfin, nous avons entamé un processus d'évaluation interne des besoins en termes de renforcement de synergie et d'apport en démarche interculturelle des espaces de concertation hors PPLI dans lesquels nous sommes impliqués. Cette évaluation fera l'objet d'un plan d'action dès 2021 et constituera le corps du nouveau PPLI.

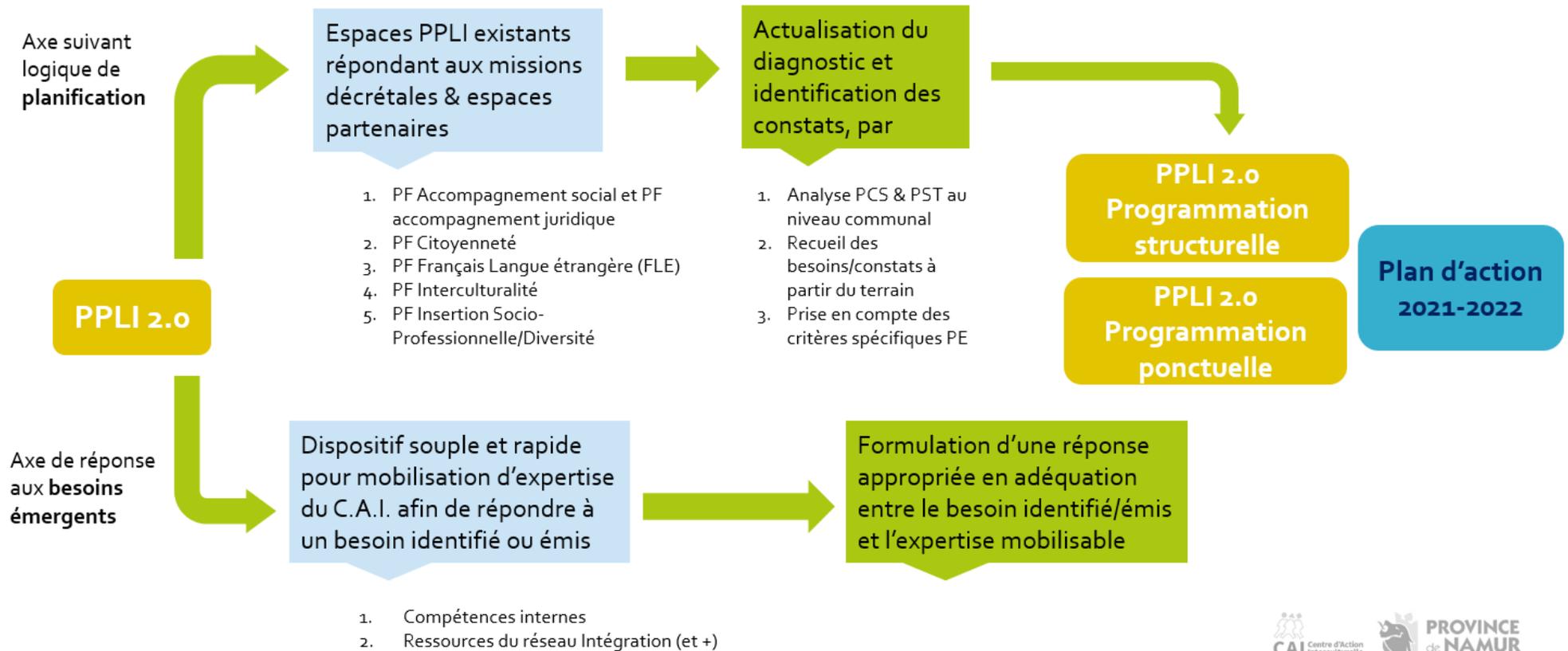
PPLI 2.0 : nouvelle démarche à deux axes

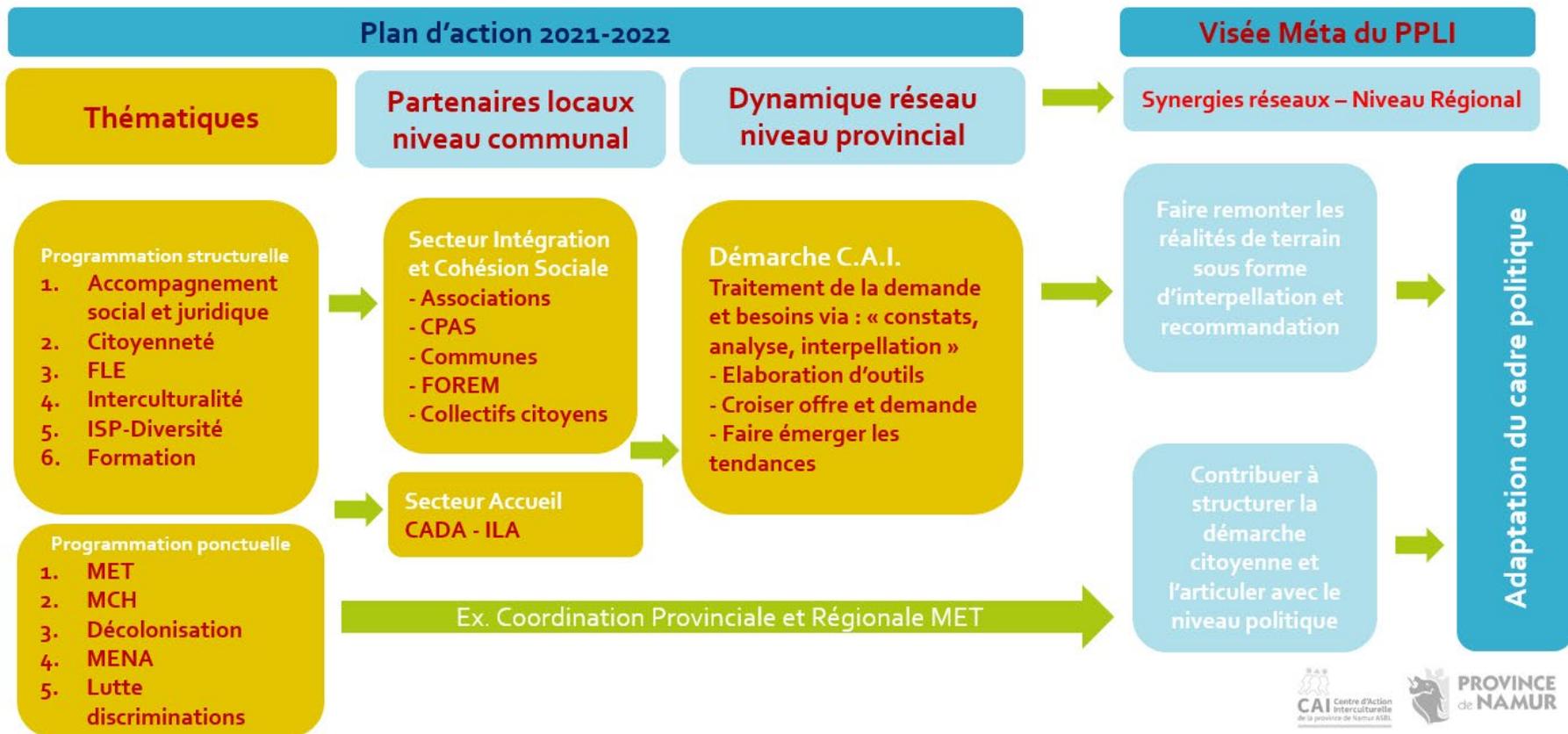
Nous avons décidé de maintenir des espaces de concertation portés tant par le C.A.I. que par des partenaires et de valoriser les outils développés entre 2017 et 2020 au sein de nos réseaux.

Nous allons tout d'abord commencer par réactualiser nos constats via une démarche :

- de questionnement de la validité des principaux constats du diagnostic 2016-2017 ;
- en phase avec nos missions décrétales d'accompagnement des ILI ;
- de prise en compte des PCS et PST, sous leurs aspects personnes étrangères et interculturalité ;
- de prise en compte des structures spécifiques « personnes étrangères », telles que les CADA, les structures MENA et les ILA ;
- de valorisation des constats de terrain.

Nous mettrons ensuite en place d'un dispositif de mobilisation d'expertise afin de répondre à une demande formulée par le terrain ou découlant d'un contexte spécifique « sociétal ».





Axes d'intervention du PPLI 2.0

Les axes d'intervention se déclineront en actions coordonnées visant à s'articuler avec les priorités formulées par les PCS et structurés **autour de 15 droits fondamentaux répartis en 7 axes** :

1. le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
2. le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
3. le droit à la santé ;
4. le droit à l'alimentation ;
5. le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
6. le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
7. le droit à la mobilité.

Plus spécifiquement, nous pouvons déjà annoncer la mise en place d'actions concrètes dans les domaines :

- de l'accompagnement des MENA ;
- de la santé mentale ;
- de l'accompagnement des personnes primo-arrivantes dans leur projet socio-professionnel ;
- de l'appui aux collectifs et associations qui viennent en aide aux migrants en transit ;
- de lutte contre les discriminations.

Approche préconisée en 2021-2022

Au niveau local, en 2021, nous travaillerons avec l'ensemble des communes de la province via les Bureaux d'Accueil que nous coordonnons. Nous continuerons le travail d'échange et de concertation qui se construit avec l'ensemble des partenaires identifiés, et c'est avec eux également que nous identifierons les problématiques locales et travaillerons à l'élaboration de solutions communes.

Au niveau provincial, nous veillerons à assurer une transversalité entre ces réalités locales. Des thématiques pourront émerger et seront identifiées pour être portées et travaillées globalement. Les plateformes provinciales continueront de se réunir pour centraliser l'information et les constats et le cas échéant donner lieu à un travail d'interpellation.

Au niveau régional, nous continuerons à faire remonter ces constats et recommandations sous forme d'interpellation via la force et la légitimité du réseau des Centres Régionaux d'Intégration.

De façon continue et quel que soit le niveau de la demande, nous continuerons à assurer **le développement et la diffusion** d'outils d'information, de productions audiovisuelles, formations à la demande, de séances de sensibilisation, ... qui toutes répondront à des besoins identifiés !

Pistes de projets concrets pour 2021

Bureau d'accueil des Primo-Arrivants (BAPA) de Namur :

- Sur base de l'évolution du phénomène migratoire depuis 2016, **réactualiser la cartographie des différentes communautés d'origine étrangère** présentes dans l'entité de Namur - afin de pouvoir traiter les freins qui empêchent le plein accès aux DF ou qui entravent la construction d'un vivre ensemble harmonieux ;
- **Continuer de suivre la réflexion et le processus sur la décolonisation** de l'espace public - afin de jouer pleinement notre rôle de conseiller/médiateur interculturel ;
- Suivre l'application concrète de la **motion adoptée par la Ville de Namur** en juin 2020 quant à la régularisation des personnes « sans-papiers » – afin de maintenir une veille vis-à-vis de ces publics et de jouer le rôle d'intermédiaire entre le niveau politique et la société civile ;

Bureau d'accueil des Primo-Arrivants (BAPA) de Philippeville :

- Coanimer et renforcer le partenariat avec les acteurs de la **plateforme interculturelle de Florennes** en synergie avec le PCS – afin de contribuer au développement de projets interculturels en phase avec les besoins de cette commune spécifique.

D'un point de vue temporel et afin de suivre une des principales recommandations d'ORCHIS, nous avons opté pour un Plan d'Action qui soit tant réaliste d'un point de vue opérationnel que tenable en termes de délais. Dès lors, nous avons choisi de scinder la période de mise en œuvre du PPLI 2.0 – qui est à l'image des PCS d'une durée de 6 années – en deux périodes de 3 ans, soit de 2020 à 2022 et de 2023 à 2025.

Avec l'ensemble des membres de notre réseau, nous voulons :

- Poursuivre nos missions décrétales et continuer d'animer les différentes plateformes statutaires ;
- Contribuer à construire des solutions locales et concrètes en rejoignant les espaces de concertation décentralisés afin d'y apporter notre expertise en interculturelité et d'assurer la mobilisation des ressources de notre réseau ;
- Veiller à être réactif et inclusif dès que des questions critiques d'accès aux droits fondamentaux en faveur des publics d'origine étrangère émergent au sein de l'espace public ;
- Veiller à être réactif et proactif dès qu'un enjeu de société lié à la question de l'interculturalité émerge au sein de l'espace public ;
- Continuer à formuler des recommandations et interpellations à l'intention du niveau politique afin de faire remonter la voix des acteurs de terrain.